



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 17/021/INFO-ÉDUC

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2017

OBJET : INFORMATIQUE - ÉDUCATION

Projet Ecoles numériques – Réponse à l'appel à projets « Ecoles numériques » -
Modifications au projet initial (annexe financière et plan de financement).

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept du mois de février à 09 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 10 février 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Antoinette CUCCHI, 1^{er} Adjoint, conformément aux articles L. 2121-14 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Sylvie CASANOVA ; Jean-Marie SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Marielle DELHOM.

Absents : Georges MELA ; Xavière MERCURI ; Jean-François GIRASCHI ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Noëlle SANTONI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jean-Christophe ANGELINI ; Fabien LANDRON.

Avaient donné procuration : Georges MELA à Marie-Antoinette CUCCHI ; Jean-François GIRASCHI à Joseph TAFANI ; Patrice BORNEA à Jean-Michel SAULI ; Jacqueline BARTOLI à Florence VALLI ; Pierre-Paul NICOLAÏ à Joëlle DA FONTE ; Léa MARIANI à Véronique MAGLIOLO ; Jean-Marc ANDREANI à Antoine ACQUATELLA ; Didier REY à Gérard CESARI ; Jean-Christophe ANGELINI à Jeanne STROMBONI ; Fabien LANDRON à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 3^{ème} Adjoint délégué à l'Education, aux affaires scolaires et au fonctionnement des établissements de l'enseignement du 1^{er} degré, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

En juillet 2015, la Municipalité a exprimé auprès de l'Académie de Corse sa volonté qu'un projet pédagogique unique traitant l'ensemble des écoles de son territoire soit élaboré pour définir les principes de l'École numérique et décliner les équipements et les services à déployer par la commune.

Le projet pédagogique a été élaboré par l'Académie de Corse et a été transmis à la Commune en janvier 2016.

Pour rappel, l'ensemble des établissements scolaires de la commune a bien été pris en compte. Le projet pédagogique a été analysé et précisé suivant les recommandations émises par la Délégation Académique au Numérique et au travers de rencontres rassemblant les services académiques concernés, la communauté enseignante volontaire et les services communaux (vie scolaire et informatique).

Il se base sur la situation connue à la rentrée scolaire 2016-2017 :

- 1.509 enfants inscrits dont 981 au primaire et 528 en maternelle
- 4 écoles élémentaires, 3 écoles maternelles et 1 groupe scolaire
- 21,5 classes de maternelle
- 39,5 classes d'élémentaire
- 1 Réseau d'aides spécialisées aux élèves (RASED)
- 1 classe pour l'inclusion scolaire (CLIS)
- 1 classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) avec TED

La Collectivité Territoriale de CORSE a lancé un appel à projets intitulé « ÉCOLE NUMÉRIQUE » dont les projets retenus seront éligibles au FEDER. Cet appel à projets répond aux enjeux suivants :

1. moderniser l'école et lui donner les moyens d'un enseignement de qualité par le numérique,
2. éviter la fracture numérique entre les écoles en soutenant les projets numériques de territoires,
3. favoriser le développement de méthodes pédagogiques innovantes, alternatives au service de la réussite scolaire et de l'insertion sociale dans une société de la connaissance et du savoir,
4. inciter à la mise en place de projets d'école cohérents et intégrés dans le territoire,
5. favoriser les synergies au sein d'une communauté éducative élargie (élèves, enseignants, collectivités, Etat, familles, partenaires extérieurs).

Le Conseil Municipal a adopté par délibération n° 16/079/INFO-ÉDUC du 1^{er} aout 2016, le contenu du projet communal pour l'informatisation des écoles et a autorisé le Maire à solliciter les financements. La réponse de la Commune à l'appel à projet de la Collectivité Territoriale de Corse a fait l'objet d'une pré-instruction en novembre 2016.

Le jury d'analyse et de sélection des candidatures a émis quelques réserves qu'il est proposé de lever comme suit :

- La durée de l'opération est limitée à 3 années.
- La Commune s'engage à financer le service « Espace Numérique de Travail » 2 années supplémentaires au terme de la fin de l'opération au sens du FEDER.
- Les dépenses existantes avant le commencement d'exécution de l'opération ne peuvent pas être prises en compte par le FEDER même si celles-ci sont directement liées au projet adopté (c'est le cas de l'infogérance de l'espace famille communal ouvert en 2015).

L'estimation prévisionnelle révisée pour la mise en œuvre du projet « Ecoles Numériques » par domaine est présentée ci-après :

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Dépenses d'investissement		
Logiciels (1)	73.835,50 €	88.602,60 €
Matériels (2)	440.356,00 €	528.427,20 €
Total dépenses d'investissement	514.191,50 €	617.029,80 €
Dépenses de fonctionnement		
Hébergement ENT sur 3 ans (3)	15.000,00 €	18.000,00 €
Filtrage Internet sur 3 ans	12.960,00 €	15.552,00 €
Total dépenses de fonctionnement	27.960,00 €	33.552,00 €
Coût total	542.151,50 €	650.581,80 €

Le ratio [montant DSHT] / [Nombre d'élèves] est de 350,69 € hors taxes par élève.

La délibération précitée indiquait une somme éligible de 515.000 € HT, considérant que le coût actualisé s'élève 529.191,50 € HT, il est en conséquence nécessaire de modifier le plan de financement comme suit :

Désignation	Taux	Montants (€)
Dépense Subventionnable HT (1) + (2) + (3)		529.191,50 €
FEDER	50 %	264.595,75 €
ETAT - CPER	15 %	79.378,73 €
Part communale sur DSHT	35 %	185.217,03 €
Montant TVA		105.838,30 €
Montant total toutes taxes comprises (1) + (2) + (3)		635.029,80 €

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 16/079/INFO-ÉDUC du 1^{er} août 2016 au projet école numérique, réponse à l'appel à projet et demandes de subventions,

Vu le dossier technique du projet « Projet Environnement Numérique de Travail et Ecoles numériques » en annexe,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 15 février 2017,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le projet « Ecoles numériques » tel que présenté ci-dessus et précisé en annexe.

ARTICLE 2 : d'approuver le coût prévisionnel de l'opération et son plan de financement révisés comme défini ci-dessus.

ARTICLE 3 : de s'engager à ce que l'Espace Numérique de Travail des écoles communales perdure au-delà de la fin de l'opération et à minima durant deux années.

ARTICLE 4 : d'autoriser le Maire à solliciter les financements.

ARTICLE 5 : d'autoriser le Maire à préparer, passer et exécuter les marchés publics pour la mise en œuvre du projet.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	20
Nombre de procurations	10
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

